

L'écho-TOXICO

Le Mot de Lise...

Le thème principal de ce numéro traduit une préoccupation en regard des jeunes. Les questionnements sont nombreux pour plusieurs d'entre nous, que l'on soit des scientifiques, des intervenants, des parents ou même des jeunes. Ainsi, en écrivant des textes ou en participant à des entrevues, les participants à ce numéro ont voulu partager généreusement quelques connaissances, points de vue ou observations. L'objectif est de susciter une réflexion, non seulement au niveau des jeunes et de leur rapport avec les substances psychoactives et le jeu, mais également autour des modèles que l'ensemble de la société adulte leur offre. Très souvent, la clientèle jeunesse est ciblée par les interventions et c'est heureux. Cependant, il arrive aussi que certaines formes d'interventions aboutissent à de la stigmatisation. C'est justement la préoccupation de Line Beauchesne au sujet de la Loi C-16, car si la loi est adoptée, les jeunes consommateurs de cannabis risquent d'être particulièrement touchés par la mesure et ses impacts. Ce sont aussi les jeunes qui nous préoccupent lorsqu'on parle du « crystal meth » : le plus souvent utilisée par eux, c'est une drogue ludique et attirante au début car pas chère, mais elle peut aussi devenir ô combien destructrice.

Par ailleurs, on constate que la problématique du jeu commence à être vraiment reconnue comme un problème. Ainsi, on voit surgir des initiatives structurées (par exemple celles du Saguenay) et parfois très en harmonie avec les valeurs défendues par Pierre Brisson dans son texte, soit l'engagement des parents.

Enfin, il est plutôt encourageant de constater, en ce début 2006, que tout le monde semble s'accorder sur le fait que la prévention doit devenir une priorité, qu'on doit travailler avec une approche globale qui renforce les jeunes et toujours viser le plus possible à réduire les méfaits pour ceux qui sont engagés dans une trajectoire de risques.

Félicitations à tous ces acteurs qui s'engagent et bonne lecture à tous!

Je vous souhaite à tous, fidèles lecteurs et fidèles collaborateurs, un Joyeux Noël et une très Bonne Année 2006!

Lise Roy



L'équipe en toxicomanie s'agrandit...

Depuis l'automne 2005, les programmes d'études en toxicomanie ont ajouté un volet « Recherche » à leurs activités, grâce à l'embauche de deux premiers professeurs réguliers. Il nous fait plaisir de vous informer de l'arrivée de Dre Élise Roy, diplômée en médecine et en santé communautaire. Dre Roy mène des travaux sur les conséquences sociales et sanitaires de la consommation problématique de substances chez les jeunes en difficulté et les jeunes de la rue. Elle s'intéresse également à la recherche étiologique ainsi qu'au développement et à l'évaluation d'interventions novatrices dans ce domaine. Nous souhaitons également la bienvenue à Magali Dufour, Ph. D. en psychologie. Ses activités de recherche portent sur les rapports entre la santé mentale et la toxicomanie ainsi que sur la problématique du jeu pathologique. De plus, ces professeures apporteront leur contribution au développement de la maîtrise en toxicomanie, à l'enseignement, ainsi qu'à l'encadrement d'étudiants et de mémoires. Nous sommes également heureux d'accueillir Pierre Brisson, M.Sc. en communication, et Maryse Paré, M.Ps. psychologue, à titre de chargés de cours

à temps complet dans l'équipe des Programmes d'études en toxicomanie. Outre une contribution au niveau de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants, ils investiront leur expertise dans le développement de la maîtrise en toxicomanie ainsi que dans divers projets dont le développement de matériel pédagogique, de projets cliniques et de cours à distance.

Enfin, notre équipe des Programmes d'études en toxicomanie s'enrichit de la présence de trois professeurs associés : Line Beauchesne, Ph.D. en sciences politiques, professeure titulaire à l'Université d'Ottawa, Michel Landry Ph.D. en psychologie, directeur des services professionnels et de la recherche du Centre Dollard-Cormier, codirecteur de la recherche en intervention sur les substances psychoactives-Québec (RISQ) et Michel Perreault Ph.D. en psychologie, chercheur au centre Hospitalier Douglas et professeur agrégé au Département de psychiatrie de l'Université McGill. Tous contribueront, à leur manière, au développement des pôles de l'enseignement et de la recherche. Ils pourront aussi assumer la direction d'étudiants à la maîtrise ainsi que la supervision de stages.

Certificat de toxicomanie

Prévention et intervention

**DEVENIR UN
INTERVENANT QUALIFIÉ**

(selon les normes en vigueur)

Programme de 30 crédits offert aux détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

INFORMATION

Francine Roux

1 800 267-8337 (sans frais)

ou (819) 564-5245

Francine.Roux@USherbrooke.ca

Diplôme de 2^e cycle de toxicomanie

Fondements et pratiques

**DÉVELOPPER UNE
EXPERTISE RECONNUE**

Programme de 30 crédits offert aux détenteurs de baccalauréat travaillant dans le domaine.

INFORMATION

Gaétane Quirion

1 888 463-1835 (sans frais)

ou (450) 463-1835, poste 1795

Gaetane.Quirion@USherbrooke.ca

Longueuil — Université-de-Sherbrooke

www.Usherbrooke.ca/toxicomanie



ENTRE CONTRÔLE ET COMPLAISANCE

ou les adultes et les parents face à la

Depuis que les années 1960 ont vu une explosion de la consommation de drogues chez les jeunes, cette question est devenue une préoccupation sociale majeure et, pour nombre de parents, source d'inquiétude, de frustrations, de colère, d'impuissance et surtout... d'incompréhension. En fait, deux réactions se sont manifestées au fil des années chez les adultes et les parents face à la consommation de drogues des jeunes générations : la voie de la peur, s'incarnant le plus souvent dans des gestes de contrôle et la voie de la fuite, se traduisant par une attitude de complaisance. En somme, des réactions extrêmes de dramatisation ou de banalisation du phénomène. Pourtant, entre la peur et la fuite, existe une autre voie, celle du cœur et de la compréhension, qui passe par un réel engagement à assumer sa mission de parents et d'adultes auprès des enfants et des jeunes.

La voie de la peur

Les réactions extrémistes ont des sources qu'il faut en premier lieu rendre conscientes. Par exemple, la peur ressentie par un parent est essentiellement celle de voir souffrir ses enfants. Elle est à même de générer une forte dose d'irrationnalité ou d'hyper-émotivité qui empêche de voir les faits. Mais la peur des parents, c'est aussi et souvent la peur de l'inconnu : substances ou phénomènes médiatisés avec excès, sur lesquels il devient difficile de porter un regard éclairé. La marijuana est-elle une drogue dangereuse ? Un jeune qui consomme a-t-il nécessairement un problème de dépendance ? Que se passe-t-il dans ces fameux partys *raves* ? Finalement, s'ajoute la peur d'être confronté à ses propres contradictions, au modèle et aux valeurs que l'on véhicule en tant que parents et en tant que société adulte vis-à-vis de la consommation en général et de la consommation de drogues en particulier. Les drogues, ne l'oublions pas, ce sont aussi l'alcool, les médicaments et le tabac. Avons-nous peur de regarder ce que nous sommes devenus comme société ? Avons-nous le courage d'être honnête concernant notre propre consommation ?

La voie de la fuite

Si la peur s'avère souvent la réaction première devant une menace, par la suite

l'évitement pourra apparaître une solution justifiée. Pourtant, en matière d'éducation parentale, la fuite se révèle être une stratégie perdante, plus dommageable encore qu'un recours momentané au contrôle. Pourquoi fuit-on ? Par découragement, conséquence de l'impuissance, des échecs, des expériences traumatisantes dont il est difficile pour nombre de parents de se relever. Par fatigue, face à la tâche de parents dans un environnement où les pressions et les exigences à la performance pèsent lourdement. Par crainte de confrontations répétées entre ses valeurs et celles des jeunes, entre ses valeurs et celles de la société. Cette difficulté à assumer sa responsabilité de parent est à la source d'une souffrance que l'on peut chercher à nier ou refouler en allant jusqu'à adopter une attitude complaisante, manière maladroite de masquer sa démission devant les défis posés par l'accompagnement des jeunes, pour qui l'expérience des drogues, qu'on le veuille ou non, est une réalité.

La voie du cœur et l'engagement

La peur et la fuite sont des réactions, normales et prévisibles, auxquelles nous avons tous à un moment ou l'autre succombé. Pourtant, au bout du compte, la seule voie viable dans laquelle s'engager est celle du cœur et de la compréhension. Elle ne supprime pas les problèmes, ni les inquiétudes, les doutes et même la souffrance mais elle permet l'émergence de gestes responsables et développe notre capacité à assumer véritablement un rôle d'éducateur. La clé de la voie du cœur est l'ouverture à l'autre. Ouverture à la singularité du jeune, qui est un être unique et non le support de nos fantasmes ou des attentes de la société. Ouverture à la spécificité de son expérience, qui exige une connaissance de l'intérieur et non un jugement a priori fondé sur des stéréotypes ou nos propres valeurs ; ouverture à l'exigence de la relation parent/enfant adulte/jeune qui requiert un investissement en temps, en patience, en écoute. Ouverture enfin à l'examen de nos propres limites, carences, erreurs du passé ou problèmes non résolus de l'enfance. « Comprendre » signifie : prendre avec soi, voir clair, faire preuve de bienveillance. Prendre avec soi, c'est tenter de se mettre dans la peau du jeune. Voir clair, c'est chercher à s'appuyer sur les faits, non sur l'émotion. Faire preuve

de bienveillance, c'est éviter le jugement, le blâme, la comparaison, le dénigrement en maintenant une attitude d'acceptation et d'amour inconditionnel, peu importe les divergences d'opinion sur les comportements en cause.

On l'aura compris, la voie de la compréhension est autrement plus exigeante et dérangerante que celles, convenues, de la peur ou de la fuite. Cette voie mène à un engagement profond. Elle conduit à accepter sa responsabilité de parent, son devoir de protection, son rôle d'éducateur et de guide. À dire oui envers et contre toutes les pressions sociales, celles du « mouais », de l'ambivalence, des faux-fuyants, des demies mesures, des modes. Se tenir debout, faire preuve de courage, d'honnêteté, de lucidité, autant de défis auxquels nous allons maintenant tenter de nous employer.

La lucidité

Elle consiste d'abord à admettre que ce ne sont pas les jeunes qui ont un problème avec les drogues mais l'ensemble de la société adulte. Les drogues les plus consommées sont à peu de choses près les mêmes chez les adultes que chez les jeunes, pour les quatre substances les plus populaires : alcool, café, tabac et marijuana. Ensuite les choses changent car plus on vieillit, plus on délaisse les drogues de rue pour jeter son dévolu sur les médicaments. Pour les trois principales drogues (alcool, café et tabac), le bassin des consommateurs adultes est plus important de sorte que l'on peut parler de normalisation de ces consommations. L'usage de drogues est donc la règle plutôt que l'exception. Les jeunes l'endossent et imitent les adultes, avec, à l'adolescence, une préférence (à peine plus marquée) pour les produits illicites.

Un deuxième constat lucide force à admettre que ce n'est pas la drogue le véritable problème dans notre société, mais l'éclatement des valeurs, la perte de sens et le vide spirituel, trois caractéristiques du monde adulte actuel. De ce point de vue, le principal problème des jeunes, ce pourrait fort bien être leurs parents en ce qu'ils sont le reflet mécanique d'une culture où priment les valeurs de consommation, d'évasion, de performance et du chacun pour soi. Ces valeurs se retrouvent à la source même de la propension généralisée à recourir aux

SANCE : LA COMPRÉHENSION

consommation de drogues chez les jeunes

drogues. En fait, le problème de fond, c'est qu'il y a de moins en moins de protection, d'éducation, de guidance de la part des parents et des adultes face au totalitarisme d'une culture de la dépendance qui nous tient lieu de style de vie et que l'on peut lapidairement résumer ainsi : le bonheur et le malheur dépendent d'objets, de personnes et de circonstances extérieures plutôt que d'une force intérieure et de la maîtrise de soi.

Le jeune et ses besoins

La jeunesse correspond à une période de quêtes et de crises, sur tous les plans : identité personnelle et autonomie dans une culture de la dépendance ; identité sexuelle dans un univers d'hypersexualisation ; identité sociale dans un monde individualiste, qui néglige autant la mémoire historique qu'une vision reponsable de l'avenir. Être jeune, c'est vivre dans une société qui survalorise l'enfance mais néglige les rites de passage et l'accompagnement que nécessite l'adolescence. Pourtant, un jeune a besoin de guides et de repères lui permettant de se situer dans une continuité et un ensemble ; d'intégrer ses expériences dans un cadre cohérent ; de se construire en relation avec des idéaux de vie. En lieu et place, voici un exemple parmi d'autres de ce que notre culture du divertissement propose à des jeunes de 13 ans, le plus souvent avec la bénédiction des adultes :

« ...Je vais taillader et entailler, découper un autre trou dans ton cul...
...je vais trancher et couper en cube parce que tuer est mon vice, te poignarder une ou deux fois, peut-être trois...
...je te pends à un arbre, te fait peur jusqu'à ce que tu chies dans ton froc et puis te regarde pisser...
...je vais te trancher la gorge, t'enculer comme un veau, te peler le prépuce et m'en faire un manteau d'hiver...
...je vais te fendre les intestins, te traiter comme une putain, mutiler tes organes et te les fourrer dans le cul, ha, ha... »

Extrait de la chanson *The Killer Rap* (*Le rap du tueur*), tirée de la musique du film *A Scary Movie* (*Un film de peur*). Film culte chez les ados, coté 13 ans et plus.

Et pourtant, nous connaissons de mieux en mieux les facteurs de risque au développement de problèmes d'adaptation et d'intégration chez les jeunes – abus de drogues, décrochage, fugues, délinquance, violence, suicide. La littérature a en dégagé plusieurs que nous pourrions simplement regrouper sur deux axes : **NE PAS CROIRE EN SOI** (méséstime de soi) et **NE PLUS CROIRE EN RIEN** (nihilisme). Ces deux facteurs partent du postulat selon lequel le jeune 1) doit considérer qu'il a de la valeur pour désirer prendre soin de lui-même ; 2) doit accorder minimalement de l'importance à certaines valeurs pour désirer prendre ses responsabilités vis-à-vis d'autrui.

Faire partie de la solution plutôt que du problème...

C'est le choix à faire comme adulte. Les adultes et les parents ouverts à la différence de l'autre et capables de se remettre en question sont à même d'exercer plus efficacement une autorité morale et d'établir des règles claires dans les relations qu'ils entretiennent avec des jeunes ou leurs enfants. Pour contrer la méséstime de soi et le nihilisme chez les jeunes, voici quelques pistes.

d'admettre ses limites ; favoriser un dialogue ouvert et le partage des perceptions à propos du phénomène drogue sont autant de moyens de cheminer dans la voie du cœur, vers une plus grande compréhension mutuelle...

Conclusion

Les parents des *babyboomers* se sont souvent sacrifiés pour que leurs enfants aient une meilleure éducation et une plus grande aisance matérielle qu'eux, alors que ces mêmes enfants (aujourd'hui intervenants, décideurs, parents) ont rejeté allègrement les valeurs et principes de vie des générations passées. Leurs enfants, les jeunes d'aujourd'hui, n'ont souvent devant eux qu'instabilité et précarité. Ils cherchent des raisons de vivre, quelque chose en quoi croire. Nous avons le devoir de leur léguer à défaut de la sécurité économique, autre chose que le cynisme moral et une culture de consommation. En ce sens, la vraie prévention (en matière de drogues ou de quoi que ce soit), c'est conduire l'autre vers l'autonomie, vers la capacité de se conduire selon une discipline intérieure, dans le souci de l'Autre, sans égard au conformisme

Attitudes et comportements à mettre en œuvre pour contrer les facteurs de la méséstime de soi et du nihilisme chez les jeunes.	
ADULTES BIENVEILLANTS <i>JE CROIS EN TOI</i> Présence compréhensive <ul style="list-style-type: none">• Affection• Attention• Écoute• Encouragement	ADULTES INSPIRANTS <i>JE CROIS EN QUELQUE CHOSE</i> Modèle d'engagement <ul style="list-style-type: none">• Implication• Cohérence• Valeurs• Encadrement

Le développement et l'entretien de ces dispositions à l'ouverture est certes l'affaire d'une vie. L'essentiel cependant est de s'y engager dès la prise de conscience que les réactions de peur ou de fuite contribuent davantage au problème qu'à sa solution. Surmonter les blocages issus de sa propre enfance ; savoir témoigner des expériences, d'échec comme de réussite, vécues lors de sa jeunesse ; faire preuve en toute occasion d'honnêteté, d'authenticité, de franchise ; être capable de reconnaître et

social. De tout cela, il faut d'abord savoir donner l'exemple...

Pierre Brisson,
Programmes d'études en toxicomanie,
Université de Sherbrooke
Pierre.Brisson@USherbrooke.ca

Texte rédigé à partir de la conférence prononcée lors du colloque sur la toxicomanie « Les drogues, un enjeu pour les jeunes, un défi pour les adultes » – Holiday inn de Longueuil, 3 juin 2005

QUAND DES PARENTS S'IMPLIQUENT OU LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ADOLESCENTS DANS LA RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN

SE REGROUPER, S'IMPLIQUER, S'AIDER...

Les associations de parents d'adolescents de la région du Saguenay ont vu le jour dans le début des années 1990. À l'origine, ces groupes ont été créés afin de répondre à un besoin de se regrouper que les parents éprouvaient pour travailler de nouvelles stratégies face à leur jeune. Leur but était simplement de s'épauler pour reprendre la situation en main face aux comportements problématiques de leurs enfants, lesquels étaient parfois engagés dans des problèmes reliés à la consommation d'alcool et de drogues.

En effet, ces parents étaient aux prises avec des jeunes vivant, outre la consommation d'alcool ou de drogues, des problématiques comme la violence, des fugues, des vols, du décrochage scolaire et autres problèmes. Les peurs des parents (et leur culpabilité) les paralysaient et les maintenaient dans l'impuissance et bien sûr, l'inaction.

Aussi, se retrouver entre parents vivant des difficultés semblables leur a permis de briser l'isolement en plus de se soutenir mutuellement dans une démarche de prise de position face aux comportements de leurs jeunes. La fréquentation d'un groupe de parents leur a donné la force et l'énergie nécessaires pour passer à l'action. De plus, afin de répondre à un besoin grandissant dans la communauté, petit à petit, ces groupes se sont structurés. Un programme intitulé *Limites-conséquences* fut alors élaboré. Il comporte plusieurs objectifs précis, entre autres, outiller les parents à reconnaître leurs ressources personnelles et les rassurer quant à leurs compétences parentales.

Une des grandes forces de ces associations de parents est l'implication et la solidarité entre parents vivant, ou ayant vécu, des difficultés semblables. Cela permet aux parents qui reçoivent de l'aide de retrouver l'espoir, de se sentir entendus et compris, rassurés, supportés et guidés. Les parents fréquentent un groupe aussi longtemps qu'ils en ont besoin et peuvent aussi bénéficier de rencontres individuelles, d'un parrainage, d'un accompagnement ou un suivi téléphonique.

Au fil des ans, les associations, en plus de répondre aux besoins des parents en situation de crise ou d'urgence, se sont mises à

développer des actions en prévention, visant les parents mais aussi les jeunes. Un centre de jour fut ainsi mis en place par une des associations afin d'offrir à des jeunes des ateliers leur permettant de développer les compétences nécessaires pour affronter les difficultés de la vie.

Une expertise unique et reconnue

Au cours des années, le mouvement a pris de l'ampleur. Les associations ont développé une expertise unique et par le fait, une grande crédibilité auprès des divers intervenants du milieu. Les nombreux témoignages de parents leur ont également fait réaliser à quel point les approches proposées étaient véritablement efficaces. Les expériences acquises auprès des parents et des jeunes ainsi que leur constante implication ont permis à ces associations d'obtenir la reconnaissance, de se démarquer et même de remporter plusieurs prix, au niveau local, régional et provincial.

Un élargissement des préoccupations

En mai 2005, tenant compte de leur expertise auprès des parents, l'Agence de santé et services sociaux de la région a proposé aux associations de concevoir des outils d'information et de sensibilisation, s'adressant aux parents d'adolescents, spécifiques aux jeux de hasard et d'argent, aux jeux vidéo et à l'utilisation abusive et non sécuritaire d'internet. L'idée était de développer des outils de promotion-prévention pouvant servir aux intervenants travaillant auprès de parents dont les jeunes ont entre 12 et 18 ans. Pour ce faire, les associations se sont adjoint les services de Mme Francine Ferland, du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval, dont ils connaissaient l'expertise dans le domaine et l'intérêt au projet.

Pour ce projet, les associations ont préalablement procédé à une recherche exhaustive de l'ensemble de la documentation traitant des trois thèmes (jeux de hasard et d'argent; jeux vidéo et Internet). Par la suite elles ont procédé à une synthèse de toutes ces informations afin de réaliser un coffre à outils pour l'intervention sur le sujet. La base de

ce coffre est un ensemble de questions servant d'éléments déclencheurs à des rencontres de groupes (grands groupes ou groupes restreints). Des dépliants portant sur les trois grands thèmes ont également été préparés afin d'être remis aux parents. Une variété d'outils a été produite dans le cadre de ce projet, comme autant de supports à l'action des intervenants en vue de diffuser l'information de différentes façons.

Apprendre à encadrer en jouant

Plusieurs outils ont ainsi été développés : un jeu de société, un quiz, un forum de discussion et toutes sortes de documents utiles aux parents pour valider les connaissances acquises. Le jeu de société intitulé *J'utilise ou j'abuse... Je joue de ruse*, permet de traiter les trois grands thèmes (Jeu de hasard et d'argent, jeux vidéo et jeux sur Internet) en même temps ou encore, un seul à la fois. Tout au long du parcours de ce jeu dont la mascotte est un renard, les parents-joueurs acquièrent des connaissances, identifient les facteurs de risque et de protection et sont amenés à élaborer des stratégies pour un meilleur encadrement de leurs jeunes. Enfin, pour soutenir les intervenants, un guide d'animation a été préparé. Il comprend des instructions, divers outils en plus des connaissances relatives aux thèmes traités.

L'utilisation de ce jeu constitue actuellement un projet en expérimentation et ce, jusqu'en décembre 2005. Par la suite, une présentation officielle sera faite à l'Agence de santé et services sociaux dans le but d'assurer le suivi et la diffusion aux partenaires et intervenants ciblés.

Toutes ces activités et créations témoignent du dynamisme et de l'efficacité des parents lorsqu'ils sortent de leur isolement et décident de s'entraider, se mobiliser et se responsabiliser pour le mieux-être de leurs jeunes. Une fois le mouvement parti, les projets ne manquent pas...

Louise Lebel
pour l'Association des parents
d'ados de Chicoutimi

Louise Côté
pour l'Association des parents
d'ados de Jonquière

Henryenne Bergeron
pour l'Association des parents
d'ados du Fjord



LE CRYSTAL METH... ou la Méthamphétamine(MA) sous forme cristallisée

Cette drogue fait beaucoup parler d'elle ces temps-ci à cause des craintes que son utilisation suscite car c'est une drogue bon marché avec un fort potentiel d'usage problématique et de dépendance. Elle porte aussi dans la rue des noms comme *Tina, Ice, Glace, Speed, Chalk, JIB*, etc. Le Crystal méthamphétamine arrive des États-Unis et de l'Ouest canadien. Il est constitué de méthamphétamine pure à 80 %.

La méthamphétamine n'est pas un produit nouveau puisqu'il a été synthétisé vers 1920 et commercialisé au cours des années 1930. Cette substance a d'abord été utilisée pour le traitement de la congestion nasale puis pour le traitement de l'hyperactivité avec déficit de l'attention, de la narcolepsie (un trouble du sommeil), de l'obésité et

de la dépression. On en retrouve, en plus petite proportion, dans d'autres drogues de synthèse comme l'ecstasy, le MDA, les amphétamines, etc.

La méthamphétamine se présente sous forme de poudre blanche cristallisée ou sous forme de fins cristaux transparents. Ces derniers sont une forme plus puissante de MA souvent appelés *Crystal* ou *Ice*. Selon sa forme, la méthamphétamine peut être avalée, fumée, injecté ou reniflée. Parce que le *Crystal* ne coûte pas cher, on dit qu'il est la cocaïne des pauvres!

L'effet de la méthamphétamine dure parfois plus de douze heures, selon sa pureté et sa forme. Il est consommé pour la sensation de bien être qu'il produit et pour stimuler, améliorer la performance, provoquer une perte d'appétit, une perte de poids et une

augmentation de la libido. Cependant, cette substance engendre aussi des effets secondaires comme l'irritabilité, la bouche sèche, la transpiration, l'hypertension, les palpitations, la nervosité, l'insomnie, les nausées. Plus gravement, la MA peut aussi causer la confusion mentale, l'anxiété sévère, la paranoïa, la violence ou un état de psychose.

Deux sites web pour en savoir plus :

<http://www.cclat.ca>

Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (2005) *Fiche de renseignements : La méthamphétamine.*

<http://www.healthservices.gov.bc.ca/mhd>

Gouvernement de la Colombie-Britannique (2004) *La méthamphétamine et les autres amphétamines : Une stratégie intégrée de la Colombie-Britannique.*



FORMATIONS - AITQ-UdeS 2006

- 27 janvier 2006 à **Longueuil**
(9 h à 16 h 30)

LA DÉPENDANCE AUX OPIOÏDES ET SES MODALITÉS DE TRAITEMENT AU QUÉBEC

Éric Fabrès, coordonnateur au Service d'appui pour la méthadone (SAM) et des activités de recherche du Cran et Pierrette Savard, intervenante psychosociale au Cran et conseillère en psychosociale au SAM

- 10 février 2006 à **Longueuil**
et 17 mars à **Québec**
(9 h à 16 h 30)

LE COUPLE DÉPRESSION ET TOXICOMANIES :

vous êtes conviés à leur mariage
Dr Richard Cloutier, psychiatre,
Clinique Cormier-Lafontaine

- 24 mars 2006 à **Longueuil**
(9 h à 16 h 30)

SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET INTERACTIONS

Benoit Trottier, md,
Clinique médicale L'Actuel

- 21 avril 2006 à **Longueuil**
(9 h à 16 h 30)

PRÉVENIR LE JEU EXCESSIF CHEZ LES JEUNES : problématique et outils de prévention primaire et secondaire

Isabelle Martin, Ph. D. et Lana M. Pratt,
Ph. D., Centre international d'étude sur
le jeu et les comportements à risque
chez les jeunes, Université McGill

- 12 mai 2006 à **Québec**
(9 h à 16 h 30)

DU RAVE AU MEETING : le sacré et la spiritualité au cœur de l'expérience de l'usage et de l'abus des substances psychoactives

Pierre Brisson, chargé de cours en
toxicomanie, Université de Sherbrooke,
Université de Montréal et UQAM

Lieu de formation à Longueuil

Campus de Longueuil de
l'Université de Sherbrooke
1111, rue Saint-Charles Ouest
Tour Ouest, 5^e étage

☎ Longueuil – Université-de-Sherbrooke

Lieu de formation à Québec

12 mai 2006

L'Hôtel Québec
3115, avenue des Hôtels
Sainte-Foy (Québec)

17 mars 2006

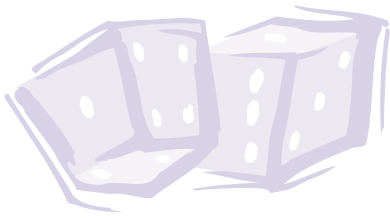
Hôtel Gouverneur Québec
3030, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)

*** INSCRIPTION ***

S'adresser à l'Association
des intervenants en toxicomanie
du Québec (AITQ)

Tél. : (450) 646-3271
ou www.aitq.com





LA PARTICIPATION DES JEUX

portrait de

Récemment les jeux d'argent ont été identifiés, par les professionnels de la santé, comme un risque pour la santé pouvant mener à la pathologie (Castellani, 2000). Plusieurs résultats de recherche montrent que les adolescents, malgré les restrictions légales liées à l'âge, participent régulièrement à diverses formes de jeux d'argent étatisées comme les loteries et les appareils de loterie vidéo (Jacobs, 2000; Shaffer et Hall, 1996). De plus, un grand nombre s'adonne également, en toute légalité, à divers jeux d'argent privés. Comme pour les adultes, la majorité des jeunes le font occasionnellement, pour le plaisir et leur pratique porte peu de conséquences (Chevalier et autres, 2001). Cependant, pour certains autres, le comportement de jeu mènera à l'expérience de conséquences graves pouvant nécessiter le recours à des services de santé (Gupta et Derevensky, 2000). Les jeux d'argent sont souvent présentés sous des formes très séduisantes. Ils sont socialement acceptés et renforcés en plus d'être largement et facilement accessibles aux mineurs. Ils procurent un certain niveau d'excitation et ils présentent un niveau de risque variable. Il n'est donc pas surprenant qu'un grand nombre d'adolescents s'y intéressent...

Les types de joueur

Il est important de faire d'emblée la distinction entre la participation au jeu et les problèmes de jeu. Les recherches nous indiquent la présence de plusieurs types de joueurs aux caractéristiques particulières et qui vivent des conséquences différentes selon la nature de leur comportement de jeu et la fréquence de leur participation. D'abord, il y a les *non joueurs* et les *joueurs*. Les *joueurs* sont généralement regroupés en deux catégories sur la base de leur fréquence de participation (faible ou élevée), les *joueurs occasionnels* et les *joueurs habituels* (qui jouent une fois par semaine ou plus). Cette catégorisation est utilisée notamment pour vérifier la présence d'un lien entre la fréquence de jeu et le développement de problèmes reliés au jeu. La participation occasionnelle peut être une activité ludique qui favorise la détente et la socialisation (Chevalier et coll., 2001; Rousseau et coll., 2001).

C'est le cas pour la majorité des joueurs, tous âges confondus. Les joueurs qui développent des problèmes sont généralement ceux qui participent fréquemment, les joueurs habituels, pour lesquels les jeux occupent une place importante dans la vie et dont la participation excessive est fréquemment associée à des conséquences psycho sociales négatives. Toutefois, tous les joueurs habituels ne

vivent pas obligatoirement des problèmes de jeu ou de dépendance au jeu. Selon l'enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire (2002) environ 2 % des élèves sont des joueurs pathologiques probables; et parmi ces jeunes on retrouve davantage de garçons et d'élèves dont le français n'est pas la langue parlée à la maison (Chevalier et coll., 2003).

Les jeux d'argent et les conduites à risque chez les jeunes

Un grand nombre d'études montrent la présence de dépendances multiples chez les jeunes joueurs problématiques. Ladouceur, Vitaro et Arseneault (1998) notent la présence de plusieurs éléments communs à la dépendance aux drogues et aux jeux d'argent, notamment une importante préoccupation pour l'activité; une augmentation progressive du besoin; des changements et difficultés lors des tentatives d'arrêt; une persistance des activités malgré l'expérience de conséquences négatives sur le plan personnel, familial, social et professionnel ou scolaire. Gupta et Derevensky (1998) et Vitaro et ses collaborateurs (1996) ont aussi observé chez les jeunes joueurs une corrélation entre la consommation de tabac, d'alcool, de drogues et le degré de gravité des problèmes de jeu.

Plusieurs facteurs ont été invoqués pour tenter d'expliquer ce phénomène de poly dépendance chez les jeunes. Fréquemment, un niveau d'impulsivité supérieur à la moyenne, l'intérêt pour le risque, la déficience au niveau des habiletés sociales et de l'estime de soi, l'influence des modèles parentaux sont invoqués. À défaut d'être considérés comme des causes directes, ces éléments sont considérés comme des indicateurs du développement de dépendances ou de l'adoption de conduites à risque chez les jeunes (Vitaro et coll. 1998)

Le modèle familial et les jeux d'argent

Les parents québécois semblent peu informés et attentifs aux habitudes de jeu de leurs enfants et beaucoup considèrent les jeux d'argent comme une activité socialement acceptable. Seulement 5 % des parents interdisent la participation de leurs enfants à des jeux d'argent (Ladouceur et coll., 1998). Ces résultats et la grande participation des élèves du secondaire à certaines formes de jeux d'argent (loterie, jeux privés et appareils de loterie vidéo) (Chevalier et coll., 2003) sont possiblement de bons indicateurs du faible niveau de sensibilisation des parents vis-à-vis 1) des risques associés à une participation précoce et à la pratique de certaines formes de jeu et 2) de l'influence de leurs propres attitudes et comportements de jeu sur ceux de leurs enfants.

La participation des parents à des jeux d'argent influence le comportement de jeu de leurs enfants à divers plans, notamment en favorisant une initiation précoce à ces jeux (volontairement ou involontairement), en exerçant une influence sur les habitudes de jeu des jeunes, en plus d'être associée à la manifestation de problèmes de jeu

(Gupta et Derevensky, 1997). Le fait de participer soi-même, en tant qu'adultes, est souvent perçu par les jeunes comme une approbation parentale de l'activité. Les jeunes se croient ainsi autorisés à jouer, notamment aux loteries auxquelles ils ont été exposés à plusieurs reprises et qui, la plupart du temps, sont jugées par les parents comme des activités ludiques et inoffensives. De plus, il n'est pas rare que des parents offrent à leurs enfants des produits de loterie ou de l'argent pour s'en procurer. À cet effet, un peu plus de 30 % des élèves québécois du secondaire disent avoir déjà reçu des produits de loterie en cadeau (Chevalier et coll., 2002). Ces comportements pourraient avoir un effet de banalisation car ils sous-entendent une certaine approbation des jeux d'argent avant l'âge légal de participation. Des observations similaires ont été notées au Royaume-Unis où 71 % des adolescents qui participent à la loterie ordinaire et 57 % qui jouent aux loteries instantanées rapportent recevoir de leurs parents des billets de loterie (Woods & Griffiths, 1998). D'autres résultats de recherche soulignent également le lien entre la participation des parents aux jeux d'argent et le développement de problèmes de jeu chez les enfants de ces derniers. En Grande-Bretagne, 6 % des joueurs problématiques rapportent avoir vécu avec un parent qui jouait excessivement (Sproston, Erens et Orford, 2000; Wood et Griffiths, 1998).

De tels résultats soulignent la nécessité d'inclure dans les programmes de prévention et de sensibilisation du matériel d'information destiné aux parents afin de mieux les outiller. Il devient important qu'ils aient conscience de l'impact de leurs propres attitudes et comportements sur ceux de leurs enfants, qu'ils soient en mesure d'informer eux-mêmes leurs enfants et, enfin, qu'ils apprennent à reconnaître les signes de problèmes de jeu.

La sensibilisation des enseignants

À notre connaissance, aucune étude n'a évalué le niveau de connaissance et de sensibilisation des enseignants et du personnel scolaire à la problématique des jeux d'argent chez les jeunes. Notre implication dans le milieu scolaire nous amène à croire que cet état de fait tend à changer, à tout le moins, dans certains milieux. Les écoles sollicitent davantage nos interventions préventives pour leur clientèle afin de sensibiliser cette dernière aux risques associés à une pratique excessive. Plus l'ouverture et la sensibilisation des adultes du milieu scolaire sera grande, plus ils seront en mesure de sensibiliser à leur tour, de dépister et de prévenir en favorisant la modification d'habitudes de jeu, le développement des compétences sociales de leurs élèves, en offrant des activités alternatives aux jeunes et des programmes d'aide à ceux qui en présentent le besoin.

Les perspectives d'avenir : des programmes d'approche globale

Depuis quelques années, au Canada, au Québec et dans d'autres pays, divers groupes ont formulé

1. Les jeux d'argent peuvent être définis comme l'ensemble des jeux où des paris sont placés, peu importe que les jeux soient basés exclusivement sur le hasard ou qu'ils fassent appel à certaines habiletés. Par exemple, les billets de loterie, le bingo, les jeux de cartes, les jeux de dés, les appareils de loterie vidéo (ALV), les jeux de casino et les paris sur Internet. Les mises peuvent être de l'argent ou tout objet

NES QUÉBÉCOIS AUX JEUX D'ARGENT¹ :

la situation

des recommandations concernant les problèmes liés aux jeux d'argent et au jeu pathologique, d'abord chez les adultes et, plus récemment chez les adolescents. Dans la plupart des cas, la promotion de comportements responsables face au jeu est visée. Plusieurs favorisent une approche mettant l'accent sur la prévention et les stratégies de réduction des méfaits pour faire face aux divers problèmes reliés aux comportements de jeu et pour tenter de réduire les conséquences négatives qui en découlent en prévenant l'apparition des problèmes.

Plusieurs chercheurs (Korn et Shaffer, 1999; Bogenschneider, 1996) proposent l'adoption de diverses mesures, notamment l'implantation de programme de prévention primaire visant à favoriser le développement de l'estime de soi et d'habiletés favorisant le bien-être des jeunes. Ils suggèrent aussi l'insertion des notions liées aux jeux d'argent dans le curriculum scolaire; le renforcement des efforts de dépistage des problèmes de jeu chez les jeunes et l'utilisation des technologies de l'information par les intervenants pour rejoindre et sensibiliser les jeunes. La collaboration des divers intervenants communautaires dans la mise en place des programmes visant la réduction des facteurs de risque et la promotion des facteurs de protection est essentielle à leur réussite. Enfin, les auteurs soulignent l'importance d'évaluer l'efficacité des programmes et des actions implantés. Il est important de rappeler que l'évaluation de l'efficacité d'une activité ne doit pas se limiter à l'observation de modifications des comportements de jeu. Une mesure préventive efficace doit également favoriser des changements au niveau des connaissances et des attitudes des participants. Comme pour toute action de prévention efficace l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en place des actions locales, la sensibilisation à la diversité et des interventions rapides sont également des facteurs favorisant l'atteinte des objectifs. Il s'agit donc de favoriser une approche écologique en implantant des mesures d'environnement social, physique, économique et culturel, sans négliger le rôle du milieu familial pour le développement optimal des jeunes enfants, tant au plan physique que psychologique.

Discussion

Entre 2000 et 2002, la participation à vie des élèves des écoles secondaires québécoises aux jeux d'argent décroît (Chevalier et coll.; 2003). Il en est de même pour la participation au cours des 12 mois précédant l'enquête bien que la mesure utilisée dans les deux enquêtes ne soit pas tout à fait la même. Quelques causes possibles peuvent être invoquées pour expliquer cette diminution : les jeux d'argent sont moins accessibles aux jeunes (depuis l'entrée en vigueur en février 2000 de la Loi interdisant la vente de produits de loterie aux mineurs), les jeunes sont moins attirés par les jeux d'argent ou un effet combiné de ces deux motifs. Il est plausible aussi que les campagnes médiatiques

insistant sur l'âge légal pour jouer aient eu un impact auprès des revendeurs, des jeunes et de leurs parents, et que les efforts de prévention ciblant les jeunes, ou même les adultes, en ont dissuadé certains.

La proportion de joueurs pathologiques probables, chez les élèves, est de 2 % tandis qu'environ 6 % sont à risque de le devenir; avec, toutes proportions gardées, davantage de garçons, d'élèves dont la langue parlée à la maison n'est pas le français et d'élèves qui disposent de plus de 30 \$ d'argent de poche par semaine.

Ces résultats sont, dans l'ensemble, à l'image de ceux d'une enquête du Minnesota qui examine l'évolution des comportements de jeu des élèves du secondaire depuis une quinzaine d'années (Stinchfield, 2005). Ce chercheur note une diminution dans le nombre d'élèves qui déclarent s'adonner aux jeux d'argent et ce, pour toutes les formes de jeu (à l'exception de la participation des jeux de cartes en progression chez les garçons les plus âgés); les garçons jouent plus que les filles et plus souvent; de plus, les élèves plus âgés participent davantage aux diverses formes de jeu que les plus jeunes. L'application de la loi au regard de la participation des mineurs aux jeux étagés et les campagnes de sensibilisation sont peut-être quelques-uns des déterminants de leur intérêt moins marqué pour les formes de jeux d'argent, tant au Minnesota qu'au Québec.

À la lumière des résultats présentés ci haut, il apparaît donc impératif de poursuivre les efforts visant : 1) à renforcer la compréhension et l'application des lois et des sanctions, d'autant plus que les élèves mineurs ont facilement accès aux diverses formes de jeux d'argent; 2) à informer les jeunes, les adultes (en particulier les parents) et les détaillants de produits de loterie des risques associés à la participation précoce aux jeux d'argent; 3) à mettre en œuvre des activités et des programmes de prévention primaires selon une approche globale pour maintenir la tendance à la baisse, observée en 2004, de la participation des élèves du secondaire aux jeux d'argent; 4) à mettre en place des actions ciblées et adaptées aux particularités (âge, groupe culturel, gravité du problème, etc.) des joueurs problématiques et de ceux à risque de le devenir; 5) à documenter le phénomène de banalisation des risques associés à la pratique précoce et excessive des jeux d'argent et l'impact de celle-ci sur les comportements de jeu des jeunes québécois.

Isabelle Martin, Ph. D.

Centre international d'étude sur le jeu
et les comportements à risque chez les jeunes
Université McGill

Références :

- BOGENSCHNEIDER, K. (1996). "An ecological risk/protective theory for building prevention programs, policies, and community capacity to support youth"; *Family Relations*, vol. 45.

- CASTELLANI, B. (2000). *Pathological gambling: The making of a medical problem*. Albany, NY: State University of New York Press.
- CHEVALIER, S., ALLARD, D., SÉVIGNY, O., TREMBLAY, A. ET AUDET, C. (2001). « La part sociale du jeu »; essai de typologie, Sherbrooke, ACFAS.
- CHEVALIER, S., DEGUIRE, A.É., GUPTA, R. ET DEREVENSKY, J.L. (2003). « Jeux de hasard et d'argent », dans : Bertrand Perron et Jacynthe Loiseleur, *Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu ? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (2002)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 175-203.
- GUPTA, R., DEREVENSKY, J.L. (2000). "Adolescents with gambling problems: From research to treatment", *Journal of gambling studies*, vol. 16, n° 2/3, p. 315-342.
- GUPTA, R., ET DEREVENSKY, J.L. (1998). "Adolescent gambling behaviour: A prevalence study and examination of the correlates associated with problem gambling", *Journal of gambling studies*, vol. 14, n° 4, p. 319-345.
- GUPTA, R., ET DEREVENSKY, J.L. (1997). "Familial and social influences on juvenile gambling behaviour", *Journal of gambling studies*, vol. 13, n° 3, p. 179-192.
- JACOBS, D.F. (2000). "Juvenile gambling in North America: An analyses of long term trends and future prospects", *Journal of Gambling Studies*, vol. 16, p. 119-152.
- LADOUCEUR, R. (1998). "Parent's attitudes and knowledge regarding gambling among youths", *Journal of Gambling Studies*, vol. 14, n° 1, p. 83-90.
- LADOUCEUR, R., VITARO, F. ET ARSENAULT, L. (1998). *Consommation de psychotropes et jeux de hasard chez les jeunes : prévalence, coexistence et conséquences*, Comité permanent de la lutte à la toxicomanie.
- KORN, D.A. ET SHAFFER, H.J. (1999). "Gambling and the health of the public: Adopting a public health perspective", *Journal of Gambling Studies*, vol. 15, p. 289-365.
- ROUSSEAU, F.L., VALLERAND, J., RATELLE, C.F., MAGEAU, G.A. ET PROVENCHER, P.J. (2001). "Passion and gambling disorders: A questionnaire synthesis and guide toward standard gambling nomenclature", *Journal of Gambling Studies*, vol. 12, n° 2, p. 193-214.
- SHAFFER, H.J. ET HALL, M.N. (1996). "Estimating the prevalence of adolescent gambling disorders: A questionnaire synthesis and guide toward standard gambling nomenclature", *Journal of gambling studies*, vol. 12, n° 2, p. 193-214.
- STINCHFIELD, R. (2005). *Trends in Minnesota Youth Gambling: Results from the 2004 Minnesota Student Survey*, Conférence présentée au 3rd Annual Minnesota Conference on Problem Gambling, Saint Paul, MN, April.
- SPROSTON, K., ERENS, B. ET ORFORD, J. (2000). *Gambling behaviour in Britain: Results from the British Gambling Prevalence Survey*. London: The National Centre for Social Research.
- VITARO, F., FERLAND, F., JACQUES, C. ET LADOUCEUR, R. (1998). Gambling, substance use, and impulsivity during adolescence. *Psychology of Addictive Behaviors*, vol. 12, p. 185-194.
- VITARO, F., LADOUCEUR, R. ET BUJOLD, A. (1996). Predictive and concurrent correlates of gambling in early adolescent boys. *Journal of Early Adolescence*, vol. 16, n° 2, p. 211-228.
- WOOD, R.T.A. ET GRIFFITHS, M.D. (1998). The acquisition, development and maintenance of lottery and scratchcard gambling in adolescence. *Journal of Adolescence*, vol. 21, p. 265-273.



Le Centre international d'étude sur le jeu et les comportements à risque chez les jeunes de l'Université McGill

Nous sommes un groupe de recherche composé de chercheurs, d'étudiants et de professionnels de recherche qui, depuis 1992, sont engagés dans un programme axé sur la recherche, la prévention, la formation et la diffusion de l'information. Nos principaux objectifs visent l'identification des facteurs de risque associés aux problèmes de jeu chez les jeunes, l'examen des antécédents du problème, l'identification des stratégies de prévention et de traitement efficaces du jeu problématique et la diffusion des informations auprès de tous les professionnels appelés à intervenir auprès des groupes de jeunes, qu'il soient plus ou moins à risque de développer des problèmes de jeu. Les gens qui souhaitent en connaître davantage sur la problématique du jeu chez les adolescents sont invités à consulter notre site WEB au

www.jeuchezlesjeunes.com
www.youthgambling.com



Toxquebec.com, un site consacré aux toxicomanies. Faites-en l'expérience!

Ce site vise à fournir aux individus et aux organismes une source d'information de qualité, facilement accessible. Le visiteur trouvera réponse à ses interrogations. Il pourra utiliser des questionnaires d'auto-évaluation sur diverses dépendances, participer à des forums de discussions et consulter la bibliothèque virtuelle.

Les forums de discussion : la possibilité d'échanger avec des personnes aux prises avec différents problèmes liés à la consommation de substances et au jeu, plus des forums consacrés aux problèmes des familles et l'entourage.

Les ressources : une rubrique des ressources en toxicomanie pour chaque région du Québec.

Les questions du public : des centaines de questions et réponses classées par thème.

Et plusieurs autres rubriques...

Toxquebec.com est une initiative du Regroupement Maison Jean Lapointe/Pavillons du Nouveau Point de Vue en collaboration avec la Direction des Programmes d'études en toxicomanie de l'Université de Sherbrooke. Il est supporté financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Rodrigue Paré
Toxquebec.com

Eco-Santé Québec ou des données statistiques sur la santé de la population et sur le système de santé du Québec et de 18 régions sociosanitaires

Eco-Santé Québec est un outil d'analyse temporelle sur les statistiques de santé. Il permet d'extraire des données, de construire des tableaux et graphiques, d'obtenir une présentation cartographique des indicateurs.

Les données concernent les principaux thèmes suivants :

DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

- Dimension sociale
 - démographique
 - socio-économique
- Comportements liés à la santé et facteurs de risque
- Adaptation sociale
- Services sociosanitaires
 - hospitaliers
 - ressources humaines
 - dépenses de santé et services sociaux
 - autres services
- Environnement physique

ÉTAT DE SANTÉ

- Santé générale et bien-être
- Morbidité hospitalière
- Autres morbidité
- Incapacité
- Mortalité

Téléchargement gratuit à partir de :

www.inspq.ca
www.msss.gouv.qc.ca
www.stat.gouv.qc.ca
www.irdes.fr

Un outil en prévention du jeu pathologique : la trousse du CAMH¹

Le CAMH de l'Ontario a produit une trousse de sensibilisation au jeu problématique dans la collectivité. Il s'agit de matériel pour appuyer les initiatives de sensibilisation communautaire et de formation professionnelle en regard des jeux de hasard et d'argent. La Maison Jean Lapointe a acheté les droits pour l'adaptation québécoise du programme, devenant ainsi l'organisme diffuseur de ce programme au Québec. Des régions ont passé une entente avec la Maison Jean Lapointe pour la formation d'animateurs et la diffusion du programme à leur population. Les coûts sont proportionnels à la population d'un territoire.

La trousse comprend des éléments pour organiser des séances d'information générale sur les jeux de hasard et d'argent ou sur le traitement du jeu. On y trouve plusieurs présentations sur des populations spécifiques : les jeunes (sec IV et V), les aînés (retraités), les femmes, les Premières Nations et les groupes ethno-culturels. Elle permet de préparer des présentations pour des professionnels en santé et services sociaux (ex. des intervenants en santé physique et mentale), des intervenants du secteur de la justice pénale, des professionnels en milieu de travail. La trousse comprend aussi du matériel et des documents à distribuer aux participants.

Pour toute information, contacter :

La Maison Jean Lapointe
Téléphone : (514) 288 2611
www.maisonjeanlapointe.com

1. Center for Addiction and Mental Health

Événement...

Premier congrès international de la Francophonie en prévention des assuétudes
Palais des congrès de Liège (Belgique)
10-11-12 mai 2006

Les organisateurs du congrès sont partis du constat selon lequel la prévention continue à être le parent pauvre du champ des dépendances.

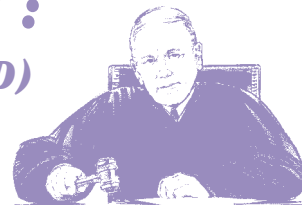
Ils souhaitent combler cette lacune en réservant ces 3 jours exclusivement à la prévention des dépendances.

Cette rencontre internationale se veut un lieu de contacts, rencontres et échanges entre scientifiques, intervenants de terrain, chercheurs et décideurs.

Pour plus d'informations :
[Http://social.prov-liege.be/](http://social.prov-liege.be/)
Courriel : carine.noel@prov-liege.be

LE PROJET DE LOI C-16 SUR LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES :

le point de vue de l'Association droits et drogues (ADD)



POURQUOI EXPOSER LE POINT DE VUE DE L'ADD ?

L'Association droits et drogues (ADD) est un organisme qui veut faire respecter l'usager de drogues en tant que citoyen, en contrant toute discrimination liée à l'usage des drogues légales et illégales¹.

Dans le cadre de sa mission, l'ADD analyse des lois et politiques touchant les drogues. C'est dans ce contexte que l'Association a engagé un chercheur afin qu'il procède à l'analyse des différents aspects du projet de loi C-16 sur les facultés affaiblies. Ce projet a été déposé au printemps 2005 et soumis au Comité permanent de la justice qui a présenté le 14 novembre un rapport favorable à son adoption au Parlement. Suite à la lecture des audiences du Comité permanent de la justice et aux résultats des travaux du chercheur qui a analysé ces données à la lumière de la mission de l'ADD, nous tenons à vous faire part ici de notre très grande inquiétude sur ce projet de loi qui, heureusement, est quelque peu retardé à cause des élections.

Deux questions à se poser face à tout projet de loi

La première de ces questions concerne l'objectif visé par le projet de loi et la deuxième la pertinence de la proposition en regard de l'objectif. Dans ce cas-ci, l'objectif annoncé est l'amélioration de la sécurité routière en disposant de moyens plus adéquats pour empêcher des conducteurs ayant des facultés affaiblies de conduire leur véhicule car ils peuvent constituer un danger pour eux-mêmes ou pour autrui. Pourtant, à la lecture que nous en faisons, le contenu du projet de loi ne peut pas servir l'objectif annoncé.

À l'heure actuelle, seule la passation de l'alcootest est obligatoire à la demande d'un policier et peut conduire à une accusation relevant du code criminel. Toutefois, les provinces ont ajouté dans leur code de la sécurité routière diverses mesures pénales (saisie du véhicule, suspension temporaire du permis, amendes) afin d'empêcher

quelqu'un jugé inapte à conduire de demeurer sur la route.

Pourtant des problèmes subsistent. Quels sont-ils ?

En fait, il y en a deux. Les campagnes éducatives visant à modifier le comportement des gens qui conduisent un véhicule motorisé avec facultés affaiblies restreignent généralement leur message à l'alcool en tant que cause de l'affaiblissement des facultés. Ainsi, ces campagnes ont eu le mérite de réduire la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool mais elles ont négligé d'autres facteurs pouvant tout autant perturber la faculté de conduire telles la prise de certains médicaments, le manque de sommeil, la conduite en état de grande émotivité, etc.

L'autre problème qui ressort des études est qu'une petite proportion (4 %) de récidivistes responsables de la majorité des accidents avec blessures (88%), demeurent insensibles à ces campagnes de prévention. Ce comportement est souvent lié chez l'individu en question à une dépendance à une drogue, le plus souvent l'alcool. (Comité permanent de la justice, 9 juin 2005, témoignage de M. Émile-J. Therien, président du Conseil canadien de la sécurité routière)

Le projet de loi C-16 face à ces deux problèmes

Le projet de loi C-16 propose un processus en trois étapes. Un agent de la paix ayant des motifs raisonnables de soupçonner quelqu'un de conduire avec des facultés affaiblies, pourrait désormais obliger la personne à passer un test de sobriété (Test de coordination de mouvements-TCM) le long de la route. Un refus de la personne constituerait une infraction. De plus, si la personne échoue cette première étape, le policier pourra décider d'utiliser l'alcootest ou encore conduire la personne au poste de police pour une évaluation par un policier ayant suivi une formation le qualifiant en tant « qu'expert en reconnaissance de drogues (ERD) ». Le refus d'obtempérer, que ce soit pour l'alcootest (ce qui est déjà dans le code) ou d'aller au poste de police (ce qui est nouveau) constituerait une infraction,

tout comme le refus de passer le test de sobriété. L'évaluation prévue par un ERD au poste de police consiste en la vérification de signes vitaux et autres tests physiques. Si ce policier juge que la personne a consommé des drogues, on passe alors à la troisième étape : les tests de fluides corporels (sang, urine, salive, sueur). En cas de résultats positifs, les échantillons devront être envoyés en laboratoire pour validation car les experts reconnaissent que la précision de ces appareils n'est pas adéquate et que des faux positifs sont possibles.

Un résultat de test positif pour la prise de drogues, validé en laboratoire, servira par la suite de preuve pour une accusation au criminel en matière de conduites avec facultés affaiblies. Les sanctions criminelles seront alors les mêmes que pour l'alcool au volant, mais des accusations de possession simple de drogues illicites pourraient s'ajouter. Par exemple, dans les cas où une telle drogue était trouvée dans le véhicule.

Un projet de loi très coûteux

De nombreux témoins aux audiences du Comité permanent de la Justice ont souligné les sommes considérables nécessaires à une mise en application adéquate de ce projet de loi. On parle de dizaines de millions de dollars, sommes qui ne seront plus disponibles en prévention ! De plus, les experts ont été unanimes pour souligner qu'aucune étude scientifique ne vient valider un lien de causalité entre l'usage de drogues et la conduite avec facultés affaiblies. Pourquoi ? Parce que les tests ne peuvent déterminer quand la drogue a été absorbée et que des traces de la substance dans l'organisme au moment du test n'indiquent pas que l'effet de la drogue est encore actif.

Un projet de loi visant qui exactement ?

Même si le mot *drogues* n'est pas défini dans le projet de loi, la mise en œuvre de cette loi s'annonce particulièrement discriminatoire dans son application puisqu'il

1. (pour plus d'information sur l'ADD voir son site Web à l'adresse suivante : www.addquebec.org)



apparaît que les jeunes usagers de drogues illicites, particulièrement de cannabis, sont clairement la clientèle ciblée. D'où l'aisance avec laquelle sont envisagés à la fois l'utilisation de ces tests de drogues et l'application des sanctions criminelles. D'ailleurs, lors des audiences, il fut suggéré que pour les clientèles consommatrices de drogues légales (sauf l'alcool), c'est-à-dire les « bons citoyens », il serait plus approprié d'investir dans la prévention et la sensibilisation plutôt que la répression. Pourquoi les sanctions criminelles seraient-elles plus appropriées pour réduire la conduite avec facultés affaiblies chez les usagers de drogues illicites plutôt que la prévention et des mesures non pénales ?

De toutes façons, les « bons citoyens » n'ont rien à craindre des sanctions criminelles. Il suffit de lire le paragraphe 254(2) de ce projet de loi pour en deviner l'intention. Dans ce paragraphe, il est question pour le policier, non pas d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner un affaiblissement des facultés qui amènerait une conduite dangereuse ou imprudente pour passer à la deuxième étape, mais, lit-on, « d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner que la personne a consommé de la drogue ». Or, selon vous quelle image a un policier de l'utilisateur de drogue ? Celle d'une personne âgée somnolente à cause des médicaments prescrits par son médecin ou celle d'un jeune sous l'effet du cannabis ?!!!

De plus, la formation des ERD (invention américaine, il faut le souligner) et les tests de drogues portent essentiellement sur les drogues illicites même si le projet de loi ne précise jamais de quelles substances on parle. Comme le soulignait le président d'un laboratoire privé aux audiences du 21 juin en présentant un appareil pour tester les drogues :

« Ce dispositif ne peut dépister toutes les drogues, mais il peut détecter la plupart des drogues dont on abuse. C'est un système américain. On pourrait le modifier pour qu'il ne dépiste que la marijuana ou pour qu'il détecte d'autres drogues, mais, pour l'instant, il détecte les opiacés, le PCP, les amphétamines, la cocaïne et la marijuana ». (Comité permanent de la justice, 21 juin 2005)

D'ailleurs, poursuit-il avec justesse, « il serait impossible de tester toutes les drogues (près de 22 000 médicaments sont en usage au Canada et plusieurs induisent la somnolence ; quant aux personnes âgées

de 65 ans et plus, elles consomment en moyenne 9 médicaments par jour). Il faut donc choisir celles que l'on désire analyser en fonction des clientèles ciblées ». Et les clientèles ciblées sont assez évidentes à la lecture des débats du Comité permanent de la justice ! Comme le soulignait le Commissaire adjoint Raf Souccar de la GRC, « L'examen de l'expert en reconnaissance de drogue permet aussi d'écartier les cas d'affaiblissement des facultés pour cause de fatigue ou pour toute autre raison. Nous nous concentrons sur des drogues précises qui nuisent aux facultés » (Comité permanent de la justice, 20 octobre).

Considérant la clientèle ciblée par ce projet de loi, une autre préoccupation s'impose. Elle concerne l'utilisation qui sera faite ultérieurement de l'information établissant qu'un individu s'est procuré et a consommé des substances illicites. Bien sûr, le constat est enregistré dans le cadre d'une accusation en matière de conduite avec facultés affaiblies et un policier ne peut utiliser une preuve en dehors de l'accusation pour laquelle elle a été recueillie. Cependant, des débordements sont à craindre si on considère le contexte prohibitif qui risque de colorer les décisions des tribunaux et l'entrée de cette information dans les banques de données policières, stigmatisant les individus impliqués et pouvant dans l'avenir leur porter préjudice pour une situation toute autre.

En fait, cette loi, en plus de s'annoncer relativement inefficace et non efficiente en matière de sécurité routière, pourrait aisément constituer un élargissement de la Loi sur les drogues. Contrairement à la loi sur les drogues qui ne sanctionne que la possession, celle-ci sanctionne aussi la consommation.

L'Association droits et drogues (ADD), est bien sûr soucieuse de trouver des solutions aux problèmes soulevés précédemment. Elle compte suggérer des alternatives à ce qui est proposé, alternatives non marquées par le sceau de la discrimination à l'égard des usagers de drogues illicites, comme c'est de toute évidence le cas dans ce projet de loi. Dès que les documents seront disponibles, vous pourrez retrouver la prise de position de l'ADD et plus de détails sur le projet de loi sur son site WEB.

Line Beauchesne, PhD,
Secrétaire de l'Association droits et drogues
Professeure au département de criminologie
Université d'Ottawa



Parmi les divers chantiers et débats faisant l'Europe d'aujourd'hui, il en figure un touchant aux substances psychotropes. Dans l'optique d'une gestion communautaire de cette matière, l'Union européenne souhaite harmoniser autant que faire se peut la politique des Etats membres afin d'éviter une trop grande disparité des pratiques juridiques, curatives et préventives. Pour l'heure cette harmonisation se limite toutefois à ériger une série de recommandations que l'arsenal législatif¹ des « nations – membres » est libre de suivre ou pas.

Dans cet esprit, le Parlement européen a émis une série de propositions dans un rapport qui doit servir de base au développement de projet dit de stratégie et de plan d'action des Etats membres, et ce pour les années à venir. Chaque état est donc invité à s'inspirer de ce document portant pour titre *Rapport contenant une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la stratégie anti-drogue de l'Union Européenne (2005-2012)*². Malheureusement à la lecture de ce rapport, un certain flou subsiste quant à la position de l'Union européenne concernant la question des substances psychotropes

Voyons d'abord les constats sur lesquels ce rapport prend appui.

Premier constat, la reconnaissance de la part des Etats et de la Communauté européenne de son incapacité à endiguer un phénomène dont le commerce qu'il génère semble atteindre un « degré très élevé » selon elle. Deuxième constat, l'échec des politiques précédemment entreprises au sujet de la consommation, de la production ainsi que du commerce des substances illicites. S'il n'est pas à cet endroit mentionné de manière précise de quelles politiques il s'agit, tout laisse à penser qu'il est implicitement question de l'approche prohibitionniste face aux substances psychotropes puisqu'elle est largement partagée par

1. Même s'il est question du traitement et de prophylaxie, c'est bien le contexte juridique qui conditionne en grande partie l'esprit et le cadre des pratiques sociales. Le Parlement Européen ne s'y trompe pas puisqu'elle a désigné la *Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures* comme étant l'instance compétente pour émettre une série de recommandations en matière de stratégie antidrogue.

2. Ce rapport est publique et est consultable sur le site du Parlement européen ou sur le site suivant : <http://www.chanvre-info.ch/info/fr/article2407.html>

COMANIE À L'ÉPREUVE DE L'EUROPE

l'essentiel sinon par la majorité des Etats membres. Troisième constat, la Communauté européenne s'est fixée un certain nombre d'objectifs en matière de stratégie antidrogue. Ces objectifs n'ont toutefois pas pu être évalués en raison, entre autres, de la difficulté entourant leurs contours exacts. C'est là d'ailleurs un des points d'achoppement récurrent que l'on peut formuler à l'égard de l'Union européenne. Ses textes fondateurs sont généralement formulés en un jargon principalement sinon exclusivement bureaucratique et ils laissent assez peu de champ à l'expression d'une vision sociétale présente ou future. La question touchant aux substances psychotropes n'y fait malheureusement pas exception.

Face à ce bilan dressé en peu de mots, l'Union européenne propose un certain nombre de mesures ou, pour être plus précis, des recommandations visant à pallier les quelques manquements et lacunes susmentionnées. Quelles sont ces recommandations ?

Premièrement, il s'agit de s'attaquer au trafic de la drogue transfrontalier et à grande échelle. Dans un deuxième temps, l'ambition est de définir aujourd'hui des objectifs clairs, précis et quantifiables... mais en quel sujet ? On ne sait ici s'il s'agit de ce concentrer sur un volet curatif, préventif, juridique, économique, politique, etc. Toujours dans le même esprit et se voulant davantage scientifique dans ses prises de position l'Union européenne désire intensifier la recherche heuristique et sociale sur les substances illégales à des fins médicales et sociales pertinentes. Ce terme même de « pertinent » dérange car on sait que la pertinence est une notion on ne peut plus absconse tant l'Europe est une mosaïque de société et cultures, dont les visions divergent parfois fortement. Troisièmement, le rapport préconise de s'appuyer sur les bonnes pratiques que développe chaque Etat membre, plus particulièrement en matière de réhabilitation et de resocialisation des personnes toxicomanes, mais également en ce qui concerne la réduction des dommages parmi les usagers de drogues. Enfin et dernièrement, il est recommandé de développer des centres informels en vue de mettre en œuvre une stratégie antiprohibitionniste. Il y a là comme une contradiction pensons-nous quand, quelques lignes plus loin, nous pouvons lire l'importance d'inclure dans les accords de

coopération entre les pays tiers, une clause spécifique de coopération « antidrogue » au titre de clause essentielle.

Il apparaît à la lecture de ce rapport un certain flottement sinon une flagrante imprécision sur les pistes tracées pour les années à venir en matière des substances psychotropes. Le texte entretient une confusion en y entremêlant un vocable enjoignant à la fois à la prohibition³ et à l'antiprohibition des Etats membres. Les recommandations que l'on peut y lire sont parfois tellement généralistes qu'elles en perdent toutes substances et autorisent souvent toutes les interprétations, y compris les plus contraires. Les objectifs de l'Union européenne elle-même, tels que présentés dans le rapport, sont étrangement flous. Aussi la faille de ce rapport en constitue peut-être aussi l'avantage : personne ne pourra véritablement l'évaluer. Et on peut se demander si ce n'est pas là l'effet recherché !...

Grégory Lambrette

Psychologue – psychothérapeute
Post-gradué en psychologie des états
de conscience et des assuétudes
Centre Emmanuel asbl
(Grand-duché de Luxembourg)

3. Tout en reconnaissant son incapacité à réfréner un phénomène qui dépasse la seule Union européenne et les moyens qu'elle met en œuvre

REMERCIEMENTS

Nous adressons tous nos remerciements à ceux et celles qui ont contribué à ce numéro pour les textes et les sources d'information.

Éditeur :

Les programmes d'études
en toxicomanie de l'Université
de Sherbrooke

Directrice des programmes :

Lise Roy

Responsable de la rédaction :

Marie-Thérèse Payre

Conception graphique et impression :

MJB Litho inc.

ISSN 1481-546X

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
et du Canada

La sensibilisation aux problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent dans les milieux de travail ou l'exigence de la persévérance

(L'entrevue qui suit a été réalisée auprès de deux responsables d'organismes de la région du Saguenay-Lac-St-Jean : Annie Fortin de Toxic-Actions et Bertrand Gervais de la maison d'hébergement Le Séjour).

► **Écho-Toxico.** Pouvez-vous nous présenter et situer les actions de vos deux organismes ?

Annie Fortin. Toxic-Actions est un organisme de prévention qui travaille auprès des jeunes et des adultes, depuis plusieurs années, dans le secteur de Dolbeau-Mistassini. Nous avons une mission large qui nous permet de faire une grande variété d'actions en prévention : toxicomanie, jeu pathologique mais aussi distribution de seringues, travail de rue, cessation du tabac avec le programme « Oui. J'arrête », etc. Nous faisons aussi de la prévention dans les écoles, auprès des jeunes et leurs parents... On trouve important de les outiller face à la consommation de drogues mais aussi face à d'autres situations problématiques.

Bertrand Gervais. La Maison d'hébergement Le Séjour est un organisme communautaire de Jonquière pour les gens dans le besoin. Les problématiques majeures sont, bien sûr, l'alcoolisme et la toxicomanie, le jeu pathologique mais aussi l'itinérance... Les gens s'adressent à nous pour de l'aide. On commence toujours par l'évaluation et ensuite on peut soit les référer directement en thérapie soit continuer avec eux en pré-cure... selon leurs besoins et volonté... De travailler comme cela auprès des personnes avec des problèmes graves nous rend évident l'importance de faire aussi de la prévention, dans certains milieux, entre autres les milieux de travail, pour éviter que les situations se dégradent...

► **Écho-Toxico.** C'est donc ainsi que vous êtes arrivés à la prévention du jeu en milieu de travail ?

Bertrand Gervais. Absolument. De plus, notre expertise en alcoolisme-toxicomanie a fait que l'Agence de santé et services sociaux nous a approché pour développer ce volet en prévention du jeu. Nos 2 organismes avaient l'expertise et l'expérience pour rejoindre d'importants volumes de clients. On a aussi l'habitude de structurer beaucoup nos actions, de la préparation à l'évaluation... ce qui fait qu'on nous a demandé de bâtir un projet-pilote, sur 6 mois... c'était en avril 2003 et depuis cela continue. On a atteint une vitesse de croisière car les entreprises voient maintenant,

Suite à la page 12



de façon concrète, les résultats et cela les encourage à nous ouvrir les portes.

► **Écho-Toxico.** *Quels étaient les objectifs au départ ?*

Annie Fortin. Le but est de prévenir l'émergence des problèmes liés au jeu dans les entreprises. Pour y arriver, nos objectifs, intermédiaires si on peut dire, étaient de rejoindre 15 % des entreprises de 100 employés et plus, de nos secteurs respectifs et de faire avec chaque entreprise un genre de plan de match pour rejoindre leurs employés. Cela prend toujours une rencontre avec les directions et comités de santé et sécurité au travail.

Bertrand Gervais. C'est la force du projet. On le fait avec eux, comme alliés. On commence par leur présenter à eux, les décideurs, une activité de sensibilisation sur le jeu et tous les problèmes que cela peut faire vivre à une entreprise... par la suite, on établit encore avec eux une entente sur les différentes stratégies possibles pour rejoindre leurs employés et finalement, ce sont eux qui choisissent la proposition finale.

► **Écho-Toxico.** *C'est certainement une excellente méthode de travail car les nombres de travailleurs rencontrés sont impressionnants... Pouvez-vous nous redire combien vous en avez rencontré ?*

Annie Fortin. Dans mon secteur, Dolbeau-Mistassini, un petit secteur, en 2004-2005, on a rencontré 583 travailleurs répartis dans 15 entreprises, sur 68 possibles. Mais voyez-vous le projet est de plus en plus connu et cette année, après 6 mois environ, on a rejoint plus de 700 travailleurs, sans faire de grands efforts de recrutement car ce sont les entreprises qui nous interpellent...

Bertrand Gervais. J'ai un secteur plus vaste, avec un bassin de population plus grand. En 2005-2006, sur 6 mois, j'ai déjà rencontré environ 2300 travailleurs. Une augmentation de 800 % par rapport à 2004-2005. Le recrutement est plus facile, comme disait Annie... Le bouche à oreille fonctionne fort... Les gens sont intrigués. Ils veulent en savoir plus, ils sortent satisfaits. Là où c'est toujours plus difficile pour le premier contact ce sont les très grosses entreprises... Elles sont très structurées... pas facile de s'insérer dans leur routine. La prévention, surtout par rapport au jeu pathologique n'est vraiment pas la priorité des entreprises. Les décideurs ne voient pas en quoi cela les concerne... mais après la première rencontre, ils comprennent et sont plus ouverts...

Annie Fortin. C'est impressionnant de constater à quel point les directions ne voient pas les impacts, les conséquences de cette problématique sur le milieu de travail...

► **Écho-Toxico.** *Parlez-nous du matériel que vous utilisez...*

Bertrand Gervais. On a préparé le matériel qu'on utilise à partir des documents du Pr Ladouceur mais aussi en se servant de

notre connaissance et expérience des milieux de travail. Pour avoir des choses bien adaptées.

Annie Fortin. On veut que notre matériel réponde aux besoins des comités de santé et sécurité au travail, pour qu'ils comprennent et adhèrent à la démarche proposée. Avec les employés eux-mêmes, le matériel est plus axé sur des expériences concrètes de la vie courante... il faut que ça leur parle... on utilise la technique d'impact afin qu'il y ait une prise de conscience et que les gens s'autoévaluent.

Bertrand Gervais. On n'oublie pas non plus avec notre matériel qu'on veut que les employés rencontrés puissent être des multiplicateurs aussi. On les outille pour ça...

► **Écho-Toxico.** *Vous avez vraiment développé toute une expertise... alors après tout ce travail... on a envie de vous demander : qu'est-ce qui vous a le plus étonné et vous étonne dans vos contacts avec le milieu du travail sur le jeu ?*

Annie Fortin et Bertrand Gervais (d'une seule voix) : *l'ignorance.*

Annie Fortin. Une ignorance incroyable par rapport au phénomène du hasard. Quand on explique à un groupe, par exemple de 60 personnes, la définition du hasard, qu'on l'illustre par des exemples concrets, faciles à comprendre... c'est le silence absolu, l'écoute totale, dans la salle... c'en est impressionnant pour l'animatrice...

Bertrand Gervais. Absolument. On voit à quel point la publicité de Loto-Québec réussit son coup. Le jeu a toujours existé... mais là c'est avec du marketing particulièrement bon et efficace, pour une panoplie de produits. D'où l'importance de prévenir les gens.

► **Écho-Toxico.** *Pour terminer, on se doute que vous devez avoir des projets pour la prochaine année. Quels sont-ils ?*

Bertrand Gervais. On maintient l'objectif de rejoindre le plus possible de travailleurs, avec la perspective d'en faire des multiplicateurs.

Annie Fortin. Mais on veut aussi mettre à profit ce qu'on a développé pour développer une méthode et des façons de faire pour rejoindre les personnes aînées. On est en début de processus... il faut faire de la recherche, structurer une démarche, etc.

► **Écho-Toxico.** *Compte tenu de votre efficacité auprès des travailleurs, on ne doute pas du succès...*

Bertrand Gervais. Vous savez, au début on a toujours des incertitudes. On se demande si le projet est viable. Le recrutement apparaît difficile mais pour finir, on constate que c'est payant l'acharnement!

► **Écho-Toxico.** *Merci beaucoup à vous 2. Votre exemple donnera certainement des idées à plusieurs.*

Annie Fortin. Toxic-Actions
Dolbeau-Mistassini
Téléphone : (418) 276 2090

Bertrand Gervais,
Maison d'hébergement Le Séjour à Jonquière
Téléphone : (418) 547 8611

L comme Lire...



SUISSA AMON JACOB (2005). Le jeu compulsif, vérités et mensonges. Éditions Fides. Québec. Canada.



Docteur en sociologie et thérapeute familial, l'auteur s'intéresse aux déterminants sociaux des dépendances. Dans ce livre, il s'applique à démontrer que le phénomène de la dépendance au jeu est d'abord un problème social.

Après avoir fait un survol des réalités socioculturelles du jeu compulsif dans plusieurs cultures, il propose une approche qui met en valeur les forces des individus et de leur milieu familial, social et professionnel. Quelques pistes d'intervention complètent cet ouvrage.

BROCHU, SERGE; PARENT, ISABELLE (2005). Les flambeurs, trajectoires d'usagers de cocaïne. Collection « Criminologie ». Les Presses de l'Université d'Ottawa éditeur. Ottawa. Canada.



Cet ouvrage est consacré au parcours de vie des usagers réguliers de cocaïne. Il s'agit pour les auteurs de mieux comprendre la trajectoire de ces consommateurs de cocaïne ainsi que la relation entre la consommation de cocaïne et la criminalité. Le texte est

entrecoupé de témoignages qui appuient le propos des auteurs.

CENTRE CANADIEN DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LES TOXICOMANIES. (2005). F A Q (Foire aux questions) sur les drogues et la conduite automobile. Document préparé par John Weekes, analyste de recherche au CCLAT.

Ce document d'une dizaine de pages vise à fournir des renseignements courants, objectifs et empiriques sur les débats qui entourent l'efficacité des mesures visant à dépister et à réduire les cas de conduite avec facultés affaiblies par les drogues. (On y retrouve d'ailleurs, plusieurs arguments développés par Line Beauchesne dans le texte de la page 9.)

L'auteur termine par un bref rappel des meilleures pratiques en matière de traitement dans le cas de la conduite avec les facultés affaiblies.

Pour consulter le document :
www.cclat.ca

puis cliquez sur **Publications du CCLAT**
puis sur **FAQ**